

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2023-09(GGR)

Date de convocation : 26 septembre 2023

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 15

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 12 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Alain DELSAUX, Benoît GAUVAN, Robert GAY, Marcel GOSSA, Patricia GRANET-BRUNELLO, Maurice JAYET, Bernard LIPÉRINI, Marion MAGNAN, Marie-Paule BRUSAT (suppléante de madame MORINEAUD), Michèle MOUTTE, Éveline FAURE (suppléante de madame RAPONI), Serge PRATO.

**Révision du Règlement Opérationnel**

**Le président expose :**

Le Règlement Opérationnel des Alpes de Haute-Provence est approuvé par arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1 avril 2019. Il a vocation à fixer la doctrine relative aux différentes missions du SDIS, à déterminer les effectifs minimum et matériels engagés sur ces missions. Il s'inscrit dans la continuité et la déclinaison des orientations stratégiques fixées par le SDACR et à formaliser le rattachement de chaque commune aux centres de secours du SDIS.

Faisant suite à l'approbation du SDCAR le 21 avril dernier et à la demande de Monsieur le Préfet, l'actualisation du règlement opérationnel sera menée au cours de l'année 2024, avec pour objectif une approbation en fin d'année 2024.

Pour cela, un comité de pilotage sera installé. Il sera présidé par Monsieur le Préfet et composé de monsieur le président du conseil d'administration du SDIS ou son représentant et de monsieur le directeur départemental du SDIS ou son représentant. Le lieutenant-colonel Henri COUVÉ, chef de groupement gestion des risques assurera le pilotage de l'équipe projet, composée de différents cadres représentatifs des services de soutien et territoriaux du SDIS.

Les travaux seront soumis, au cours de l'élaboration du document, aux avis des partenaires sociaux et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires mais aussi de l'encadrement du SDIS. La constitution de groupes de travail devra permettre de répondre aux différents aspects du document à produire :

- Evaluation de la mise en œuvre du règlement opérationnel 2019
- Propositions d'ordonnancement des déploiements des moyens des centres de secours sur les communes
- Propositions d'objectifs de réponse opérationnelle concernant l'armement en personnel et en matériels des centres d'incendie et de secours, par nature d'intervention.

L'échéancier des travaux doit permettre de proposer les premiers éléments d'orientation dès le mois de juillet 2024, pour une approbation en décembre 2024.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte de cette communication, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

